

Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat

Réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations », à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat Roland Philippoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la constitution vaudoise) » et à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien »

Rapport-préavis N° 2013/15

Lausanne, le 18 avril 2013

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis expose la politique de la Municipalité en matière de soutien au monde associatif et présente ses intentions pour l'avenir. Il répond également à la motion de Madame Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations »¹, à la motion de Monsieur Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises », au postulat de Monsieur Roland Philippoz et consorts « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la constitution vaudoise) », ainsi qu'à l'interpellation de Madame Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien ».

2 Rappel des objets parlementaires renvoyés à la Municipalité

Ces dernières années, la Municipalité a été saisie de plusieurs objets parlementaires relatifs au monde associatif et au soutien qui lui est accordé. Pour rappel, la teneur de ces objets était la suivante :

2.1 Motion D. Gilliard pour une étude visant à la création d'une maison des associations

Déposée le 20 mars 2001 et développée le 8 mai 2001, cette motion souligne la richesse de la vie associative en ville de Lausanne et son importance pour la société lausannoise. Afin de reconnaître et soutenir l'action associative, en particulier celle des petites associations de solidarité, d'entraide ou culturelles, la motion demandait à la Ville de Lausanne de mettre à leur disposition une maison où ces associations auraient à leur disposition des locaux, un secrétariat ainsi qu'une infrastructure de base comme une photocopieuse, un téléphone, un ordinateur et une boîte aux lettres.

¹ Initialement déposée sous le titre de motion « *pour une maison des associations lausannoise* »

La Municipalité y a répondu une première fois dans le rapport-préavis 2007/22 concernant « *L'introduction d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne* ». La Municipalité proposait, à la place d'une Maison des associations, que les Maisons de quartier mettent à disposition des associations un local administratif ainsi qu'un temps de secrétariat. Cette réponse a été refusée par le Conseil communal lors de sa séance du 26 février 2008.

2.2 *Motion G. Meystre demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises*

Déposée le 5 décembre 2006 et renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007 pour étude et rapport, la motion souligne la récurrence du débat autour du manque de salles à disposition de la population lausannoise en général et des sociétés locales en particulier. Constatant la fermeture de plusieurs salles ainsi que les récents projets de rénovation de salles de spectacles, les motionnaires demandent à la Municipalité de mener une étude pour recenser de manière exhaustive les salles à disposition en Ville de Lausanne en mentionnant leurs caractéristiques, ainsi que de définir les besoins en salles des sociétés locales et leurs difficultés en matière de taxes et d'émoluments. En fonction des résultats de ces enquêtes, il est demandé que la Municipalité présente un projet répondant aux besoins des acteurs de la vie associative.

2.3 *Postulat R. Philippoz pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la constitution vaudoise²)*

Déposé le 8 avril 2008 et renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008, ce postulat fait suite au constat qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'engager sur une longue période dans la vie associative. Il souligne que cette diminution de l'intérêt et de la disponibilité pour l'engagement communautaire et bénévole n'est pas sans conséquence pour le monde associatif. Dès lors, il est demandé à la Municipalité d'étudier les possibilités de promouvoir et valoriser l'engagement bénévole. Le postulat suggère quelques pistes de réflexion, notamment de collaborer avec l'Association des services bénévoles vaudois (ASBV) et le Centre d'appui à la vie associative (AVEC)³ à travers un mandat de prestations pour développer différentes initiatives susceptibles d'encourager et valoriser le bénévolat. Le postulat demande également la création d'une Maison des associations offrant des salles et services aux associations.

2.4 *Interpellation R. Ruiz sur la pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien*

Déposée le 13 mars 2007, cette interpellation fait suite à la réponse négative donnée par la Municipalité le 22 janvier 2007 à deux pétitions – « *Pétition Vargas pour une maison de la culture* » et « *Pétition du Centre culturel chilien pour des locaux à Lausanne* ». Constatant le refus de la Municipalité de soutenir le Centre culturel chilien dans sa recherche de locaux, l'interpellatrice demande à la Municipalité de préciser sa politique en matière de soutien au logement et relogement d'associations reconnues d'utilité publique, ainsi que de définir les critères d'attribution de locaux ou les conditions que les associations doivent remplir pour bénéficier de l'aide de la Ville. Par ailleurs, l'interpellatrice demandait également à la Municipalité ce qu'il en était de la motion demandant la création d'une Maison des associations.

2 Article 70 Cst. :

1. *L'Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance.*
2. *Ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général.*
3. *Ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat.*
4. *Ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles.* »

³ Les deux associations ont fusionné en 2011 donnant naissance à l'association « Bénévolat-Vaud, centre de compétence pour la vie associative ».

3 Abréviations utiles

ASBV	Association des services bénévoles vaudois
AVEC	Centre d'appui à la vie associative
COL	Cercle ouvrier lausannois
DEVCOM	Développement de la Ville et communication
DEJCS	Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale
FEEL	Forum des étrangers et étrangères de Lausanne
IA-RPAC	Instructions administratives - règlement pour le personnel de l'administration communale
OFS	Office fédéral de la statistique
RPAC	Règlement pour le personnel de l'administration communale
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistique
STI	Service du travail
USL	Union des sociétés lausannoises

4 Vie associative et bénévolat

Les associations et l'engagement bénévole ont un rôle de première importance dans notre société. Sans associations et engagement bénévole, nous perdriions beaucoup en termes de qualité de vie, puisque bien des activités et des services offerts à tous disparaîtraient, notamment dans les domaines sportif, culturel, social, sanitaire, éducatif et environnemental.

Par ailleurs, le bénévolat et la vie associative sont considérés par de nombreux acteurs comme un excellent moyen pour renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté, promouvoir des valeurs démocratiques et de solidarité, offrir la possibilité à chacun de se responsabiliser en participant activement au bien-être de la communauté, ou encore influencer positivement l'emploi et les investissements⁴.

Pour se convaincre de l'importance de la vie associative et de l'engagement bénévole dans notre société, il suffit d'évoquer quelques chiffres. En octobre 2011, l'Union des Sociétés Lausannoises (USL) ne recensait pas moins de 931 associations dans son répertoire⁵, lequel n'est, par ailleurs, pas exhaustif.

En Suisse, l'Office fédéral de la statistique⁶ (OFS) a évalué le nombre d'heures de travail bénévole dans le cadre d'associations ou d'autres groupements formels à environ 350 millions par an⁷. Toujours selon la même source, une personne sur quatre résidant en Suisse exerce une activité bénévole dans le cadre d'une association ou d'un autre groupement formel. Même si cette proportion varie d'une région linguistique à l'autre, elle reste relativement importante dans l'ensemble de la Suisse. Comme nous le verrons ci-dessous au point 6.2.3, le canton de Vaud présente l'un des taux d'engagement bénévole les plus faibles du pays avec 17,4% des personnes de plus de 15 ans exerçant une activité bénévole dans un cadre formel.

⁴ Commission Européenne, *Communication de la Commission sur la promotion du rôle des associations et fondations en Europe*, 1997, Bruxelles ; Conseil de l'Union Européenne, *Décision relative à l'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active (2011)*, 27 novembre 2009, Bruxelles.

⁵ Répertoire des associations en ligne sur www.lausanne-usl.ch/index.php?mode=directories.

⁶ Office fédéral de la statistique, *Le travail bénévole*, 2008, Neuchâtel.

⁷ L'OFS a évalué la valeur monétaire du travail non rémunéré dans le cadre d'organisations formelles en Suisse à 18,7 milliards de francs.

5 Ecueils au développement du monde associatif

5.1 Difficultés rencontrées par le monde associatif

Si le monde associatif se caractérise généralement par sa vigueur et sa créativité, il n'en est pas moins confronté à de nombreuses difficultés. Bien que chaque association ait ses propres particularités, les différentes recherches menées à ce sujet mettent en avant des problèmes récurrents, notamment :

- l'hébergement dans un bureau et/ou la location de salles adaptées à leurs activités ;
- le recrutement de bénévoles et/ou le renouvellement de leur comité⁸ ;
- le financement et/ou la gestion de la trésorerie.

Ces problèmes ne sont pas sans conséquence sur la qualité des prestations ou services rendus à la communauté, voire sur la pérennité même de certaines associations.

5.2 Situation des associations lausannoises

5.2.1 Locations de salles – Résultat de l'enquête de la DEJCS

En 2009, une enquête de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DEJCS) a révélé que 57% des associations interrogées avaient des difficultés pour trouver des locaux – bureau, salle de réunion, salle de conférence, salle de fête, etc. – répondant à leurs besoins. Dans le détail, près de la moitié d'entre elles ont mentionné avoir avant tout des difficultés pour trouver des salles de moyenne et petite taille⁹ adaptées à leurs activités. En revanche, les difficultés pour trouver des grandes salles ne concernent qu'un quart des associations sondées. Toutefois, ces difficultés risquent fort d'être accentuées à l'avenir avec la disparition prochaine des salles du buffet de la Gare. Le monde associatif craint de ne pas pouvoir organiser dans le futur certaines activités faute de trouver des salles suffisamment grandes et à des prix raisonnables¹⁰.

Sur le plan de l'offre de salles, une deuxième enquête de la DEJCS a permis de recenser, à fin 2010, 230 salles¹¹ de taille et d'usage divers sur la commune de Lausanne. Toutefois, les associations interrogées par la DEJCS estiment que cette offre de salles, bien qu'importante, ne répond pas de manière satisfaisante à leurs besoins. Elles citent trois facteurs principaux pour expliquer cette inadéquation, à savoir l'accessibilité (transport public, parking, facilités d'accès pour les personnes à mobilité réduite), les caractéristiques techniques (matériel à disposition, configuration, etc.) et le prix de location. Concernant ce dernier point, l'enquête de la DEJCS a révélé de très fortes disparités entre les salles, nombre d'entre elles étant financièrement inaccessibles pour les associations¹². Prenant en considération ces différents éléments, l'offre de salles accessibles et correspondant aux besoins des associations est plus restreinte que le recensement réalisé par la DEJCS peut le laisser croire.

Ces difficultés pour trouver des salles adaptées aux besoins des associations ont des conséquences non négligeables sur les associations, que ce soit sur le plan financier ou sur celui de la qualité et de la

⁸ Selon l'OFS, le taux d'engagement bénévole dans une organisation formelle a reculé entre 2000 et 2007, passant de 24,8% à 23,9%. Le taux d'engagement bénévole avec une responsabilité au sein d'une organisation formelle a reculé lors de la même période de 13,8% à 12,8%.

⁹ 43% des associations ont des difficultés pour trouver des salles de taille moyenne et 41% pour les petites salles.

¹⁰ Ces inquiétudes ont d'ailleurs été relayées tant au niveau communal – interpellation urgente de Madame Sylvie Freymond et consorts « Pour une transformation de la gare CFF proche des aspirations de la population » déposée au Conseil communal le 1er juillet 2008, pétition du collectif Libérer la parole « Pour sauver les salles de réunion de la gare de Lausanne » déposée au Conseil communal le 7 octobre 2008 – qu'au niveau cantonal – postulat de Jean-Michel Dolivo « Pour la création de salles de réunion destinées aux associations à but non lucratif dans le cadre du futur quartier des musées à la gare de Lausanne » déposée au Grand conseil le 8 juin 2010. Cette exigence a été prise en compte par le Conseil d'Etat. Toutefois, il est difficile à ce jour de savoir comment cette demande se concrétisera dans les faits.

¹¹ La DEJCS a notamment bénéficié des informations collectées par le collectif « Libérer la parole ». Ce recensement concerne aussi bien les salles de paroisses, d'associations ou d'écoles, que celles de restaurants, d'hôtels et de centres de congrès.

¹² Les de prix de location peuvent facilement varier, pour une salle de capacité identique, dans un rapport de 1 à 10.

quantité de leurs prestations. Une offre de salles adaptées à leurs besoins devrait donc être considérée comme un élément clef dans l'appui que la Ville de Lausanne pourrait apporter aux associations.

De plus, il y a lieu de mentionner que les Maisons de quartier en construction ou prévues au plan des investissements avec des mises en fonction progressives entre 2013 et 2018, soit les Maisons de quartier de la Pontaise, des Faverges, du Désert et de Prélaz n'ont bien sûr pas été prises en compte dans cette enquête. Elles seront certainement des compléments de salles en location que les associations actives dans les quartiers et dans la ville sauront investir selon les disponibilités et leurs besoins.

5.2.2 Locations de bureaux – Résultat de l'enquête de la DEJCS

Les difficultés pour trouver un bureau semblent être de moindre importance, puisque seuls 16% des associations interrogées par la DEJCS ont indiqué avoir des problèmes pour trouver un lieu adapté. La résolution des problèmes liés à la location de salles devrait, a priori, primer au regard du monde associatif.

Il importe en revanche de prendre en considération que le regroupement de bureaux pour des associations dans un même lieu peut apporter des avantages qui vont au-delà de la simple résolution de problèmes de logement. En effet, ces regroupements peuvent contribuer à une meilleure coordination des activités des associations et au développement de collaborations ponctuelles.

5.2.3 Engagement bénévole

Si aucune statistique n'existe concernant la ville de Lausanne, les données collectées par l'OFS permettent toutefois d'esquisser une tendance. Dans le canton de Vaud, l'engagement bénévole dans une organisation est plus faible que dans la majorité des autres cantons. Il s'est de plus érodé entre 1997 et 2007 passant de 18.8% de la population de 15 ans et plus, à 17.4%.

Selon le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS), cet engagement bénévole concerne principalement les associations sportives et culturelles puisqu'elles regroupent près de la moitié des bénévoles, avec respectivement 25% et 22% des engagements bénévoles.

Tableau 1 : Travail bénévole organisé en % de la population résidente dans le canton de Vaud en 2007

	Hommes	Femmes	Total
Total	20.6	14.2	17.4
Associations sportives	7.4	2.6	5.0
Institutions religieuses	2.7	2.8	2.8
Organisation socio caritatives	2.3	3.3	2.8
Associations culturelles	5.4	4.6	5.0
Association de défense d'intérêts	1.7	0.9	1.3
Partis ou institutions politiques	2.3	1.1	1.7
Services publics	3.5	2.0	2.8

Source: OFS, SCRIS

6 Réponses apportées à ces écueils

6.1 Exemples de solutions proposées par le monde associatif

6.1.1 Location de salles et hébergement

Pour résoudre les problèmes de location de salles et d'hébergement, des « Maisons des associations » sont apparues dans plusieurs villes en France, Belgique et Canada. Ces lieux à configuration variable louent généralement des salles et des bureaux à des prix raisonnables. Spécialement conçus pour les associations, les locaux sont généralement parfaitement équipés pour répondre à leurs besoins.

En Suisse romande, Genève et Neuchâtel accueillent chacune une Maison des associations¹³. La Maison des associations de Genève dispose d'une dizaine de salles et de bureaux pour une soixantaine d'associations¹⁴. Plus petite, la Maison des associations de Neuchâtel a, quant à elle, privilégié l'aspect résidentiel en hébergeant une vingtaine d'association. Elle ne dispose en revanche que de deux salles¹⁵ accessibles au public ainsi que de deux petites salles de réunion partagées entre les locataires.

Au-delà du simple aspect locatif, ces deux Maisons ont, d'une part, contribué à accorder une reconnaissance et une légitimité au monde associatif et, d'autre part, initié un processus de mise en réseau permettant, dans certains cas, le développement de synergies entre les associations.

La démarche d'ouverture de Maisons de quartier par la Municipalité contribue aussi à la reconnaissance des associations actives sur différents quartiers de la ville. Elles accueillent les activités culturelles et associatives existantes sur le quartier ainsi que celles à venir, de manière à répondre le plus largement possible aux attentes des différentes tranches d'âges de la population, soit de la petite enfance aux personnes âgées. Afin de permettre aux nombreux bénévoles des associations de ne pas s'épuiser en tâches administratives et/ou de gestion courante, la Ville met à disposition des habitants une Maison dont la gestion est sous la responsabilité directe de la FASL ainsi que du personnel engagé par cette dernière, en rapport avec le développement des activités communautaires et des nouveaux espaces mis à disposition. Ce personnel permet de répondre à l'émergence de nouveaux projets, d'assurer une gestion efficace de la Maison de quartier dont la coordination et la planification des différentes activités, la mise en lien des différents acteurs de la Maison de quartier, la gestion budgétaire et bien sûr la location des salles.

6.1.2 Engagement bénévole

Un peu partout en Suisse, des associations cherchent à promouvoir et soutenir l'engagement bénévole et associatif. Elles jouent notamment le rôle d'interface entre l'offre et la demande de bénévoles et proposent différents types d'appui. En Suisse, l'association forum-bénévolat œuvre à une meilleure reconnaissance du bénévolat et à sa promotion. Elle a ainsi conçu un « dossier bénévolat »¹⁶ qui propose aux associations de délivrer à chaque bénévole une attestation d'activités et de compétences acquises, ainsi qu'une attestation de formation afin de valoriser l'expérience bénévole dans la société en général et le monde professionnel en particulier.

Dans le canton de Vaud, plusieurs organisations faîtières et organisations de soutien au monde associatif et au bénévolat sont actives. Par exemple, l'association Bénévolat-Vaud encourage et apporte un soutien au bénévolat et aux associations. Elle s'efforce de promouvoir la vie associative et le bénévolat dans tout le canton et propose des conseils et des formations aux associations et bénévoles. Ces formations sont souvent considérées comme un moyen efficace pour inciter les gens à

¹³ La Maison des Associations de Genève et l'Hôtel des Associations de Neuchâtel ont respectivement été inaugurés en 2001 et 2008.

¹⁴ Les salles ont une capacité allant de 12 à 300 places assises. La direction travaille actuellement à un projet d'agrandissement des lieux pour disposer de nouvelles salles, notamment d'une grande salle polyvalente de 400 places, et louer une trentaine de bureaux supplémentaires.

¹⁵ Ces salles ont une capacité de 40 et 50 places assises.

¹⁶ www.dossier-benevolat.ch/

s'engager bénévolement ou rester engagés, car elles permettent aux bénévoles non seulement d'accroître leurs compétences, mais également de bénéficier indirectement d'une reconnaissance de la qualité et de l'importance de leur travail.

6.1.3 Finances

Afin de résoudre les problèmes d'ordre financier, deux solutions sont souvent proposées. Tout d'abord la mutualisation des ressources pour diminuer les coûts de fonctionnement. Les Maisons des associations en sont un bon exemple, puisqu'elles offrent des services d'appui pour les tâches administratives et organisationnelles et mettent souvent du matériel à disposition des associations.

Le développement des compétences contribue également à améliorer la gestion financière des associations. Par exemple, l'association Bénévolat-Vaud propose des formations sur les thématiques de la gestion comptable d'une association ainsi que les techniques de recherche de fonds.

6.2 Objets parlementaires relatifs au monde associatif

Si le monde associatif s'est organisé et s'est efforcé de trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre, les pouvoirs publics ont également été sollicités¹⁷. Ils ont été ainsi régulièrement interpellés dans les différents parlements de Suisse pour soutenir le monde associatif et promouvoir l'engagement bénévole¹⁸.

6.2.1 Objets fédéraux

La politique d'appui au monde associatif et d'encouragement au bénévolat est un thème récurrent au niveau fédéral. Le Conseil national a été saisi, ces dix dernières années, d'une douzaine d'objets parlementaires relatifs à cette thématique. Ces motions, postulats et initiatives proposaient entre autres de soutenir le bénévolat en accordant des déductions fiscales¹⁹, des avantages en matière d'assurances sociales²⁰ ou encore d'octroyer des congés spéciaux et encourager la formation pour les bénévoles²¹.

¹⁷ Par exemple, le congé jeunesse a été introduit au niveau fédéral en 1991. Inscrit à l'article 329^e du Code des Obligations, ce congé offre la possibilité aux employés de moins de 30 ans de bénéficier d'un congé supplémentaire non rémunéré de cinq jours par année pour des activités bénévoles en faveur de la jeunesse.

¹⁸ La reconnaissance politique de l'importance du bénévolat n'est pas seulement un sujet d'actualité en Suisse, mais également au niveau international. L'Organisation des Nations Unies avait déclaré 2001 « *Année internationale du volontariat* » et a organisé de nombreux événements en 2011 pour fêter les 10 ans de cette initiative. Au niveau européen, la Commission Européenne a baptisé 2011 « *Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active* ».

¹⁹ Il s'agit des objets suivants :

- Initiative parlementaire Josef Zisyadis – *Statut du bénévolat associatif* (00.418) ;
- Postulat de la commission de l'économie et des redevances du CN – *Déductions fiscales pour le travail d'intérêt général* (01.3004) ;
- Initiative cantonale de Soleure – *Activités accessoires d'intérêt public. Exonérer les revenus concernés* (05.308) ;
- Motion Marianne Streiff-Feller – *Déduction fiscale pour les travailleurs bénévoles* (11.3083) ;
- Motion Isabelle Moret – *Encourager et reconnaître le bénévolat par une déduction fiscale* (11.3636).

²⁰ Il s'agit des objets suivants :

- Postulat Hans Widmer – AVS. Bonification pour le travail social bénévole (98.3308) ;
- Initiative parlementaire Josef Zisyadis – *Statut du bénévolat associatif* (00.418) ;
- Postulat Chiara Simoneschi-Cortesi – AVS. Bonus pour le travail bénévole (02.3113) ;
- Motion Stéphane Rossini – Employés des ONG. Assurance-chômage (04.3374) ;
- Interpellation Luc Recordon – Assurance-chômage des volontaires et bénévoles (07.3348) ;
- Interpellation Sep Cathomas – Bénévolat et sécurité financière au-delà d'un certain âge (08.3661).

²¹ Il s'agit des objets suivants :

- Initiative parlementaire Josef Zisyadis – *Statut du bénévolat associatif* (00.418) ;
- Motion Hildegard Fässeler-Osterwalder – *Congé payé pour les activités de jeunesse extrascolaires* (07.3594) ;
- Postulat Christ Markwalder Bär – *Reconnaître et encourager le travail bénévole* (07.3718) ;
- Motion Jacqueline Fehr – *Bons de formation continue pour les travailleurs bénévoles* (09.4075).

Si les objets déposés ont été nombreux, force est de constater que les réponses ont jusqu'à présent rarement été favorables. Les propositions de déductions fiscales et d'avantages en matière de sécurité sociale ont toutes été considérées par le Conseil fédéral comme contraires au droit fédéral et inéquitable²². Quant aux congés spéciaux et à l'encouragement à la formation, leur développement a été perçu comme trop contraignant et coûteux.

6.2.2 Objets cantonaux

Des motions et postulats ont également été déposés devant les parlements cantonaux. Par exemple, des interventions parlementaires dans les cantons de Berne et de Fribourg visaient à accorder des déductions fiscales aux bénévoles²³. Ces propositions ont été jugées contraires au droit fédéral.

Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat a été saisi d'une interpellation puis d'une motion²⁴, toutes deux faisant référence à l'application de l'art. 70 de la Constitution vaudoise. La motion met l'accent sur la problématique de la coordination et d'une vision transversale du soutien à la vie associative et au bénévolat. Elle propose notamment comme solution à ces problèmes la création d'une Chambre consultative ou d'un poste de délégué cantonal. Le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu à cet objet.

7 Politique de la Ville de Lausanne en matière de soutien au monde associatif et bénévolat

Le soutien de la Ville de Lausanne au monde associatif est divers, passant du soutien financier à l'information et aux facilités d'engagement bénévole.

7.1 Subventions

Les subventions constituent le principal moyen de la Municipalité pour soutenir le monde associatif. Chaque année, la Ville de Lausanne accorde de nombreuses subventions aux associations pour réaliser des activités d'intérêt public ou pour accomplir des tâches publiques déléguées par l'administration. Il ne s'agit pas dans ce préavis de faire la liste exhaustive des associations subventionnées. Par exemple, la Ville de Lausanne finance, pour plus de 8 millions de francs, les activités de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), qui participe activement à la vie associative lausannoise.

7.2 Informations

La Ville de Lausanne attache une grande importance à l'information de la population²⁵. Le DEVCOM a notamment conçu une base de données en ligne répertoriant les salles et refuges à Lausanne pour permettre à tout un chacun de trouver des locaux adaptés à ses besoins. En juillet 2012, cette base de données recensait 115 salles gérées principalement par des associations, paroisses et écoles. Chaque salle répertoriée est présentée sous la forme d'une fiche descriptive.

²² Le bénévolat étant une réalité complexe dont il est impossible de définir précisément les limites, les déductions fiscales ou avantages en matière de sécurité sociale n'auraient, par conséquent, profité qu'à une partie des bénévoles. Le Conseil fédéral a donc considéré que ces mesures introduiraient une iniquité vis-à-vis de ceux qui exerceraient des activités bénévoles sans pour autant bénéficier de ces mesures.

²³ Il s'agit, dans le canton de Berne, de deux motions pour une *déduction fiscale du travail bénévole* (M 047/2001 et M 064/2003) ainsi que d'un postulat pour la *reconnaissance et promotion du bénévolat* (P 053/2009), et, dans le canton de Fribourg, d'un postulat pour l'*encouragement du bénévolat au sein des associations* (287-05).

²⁴ Il s'agit de l'interpellation de Christiane Jaquet-Berger *concernant l'application de l'art. 70 de la Constitution traitant du bénévolat et de la vie associative* (08_INT_115) et de la motion de Christiane Jaquet-Berger *concernant une prise en compte concrète du mouvement associatif et du bénévolat dans la société vaudoise, de son appui et de son encouragement par l'Etat et par les communes, sur la base des principes de l'article 70 de la Constitution* (09_MOT_065). Cette motion a été par la suite transformée en postulat.

²⁵ Les différents services de la Ville s'efforcent de concevoir différents documents d'information. Par exemple, le service des sports a rédigé des aides mémoires pour les clubs et organisateurs de manifestations pour l'obtention de subventions ; la police du commerce a rédigé des conseils et informations pour l'organisation d'une manifestation.

Tableau 2 : Exemple de fiche descriptive proposée par la base de données

Centre socioculturel Pôle Sud		
Grande salle	Places:	50 (avec tables) / 50 (sans tables)
Avenue Jean-Jacques Mercier 3	Tarif:	CHF 110.- à CHF 160.- selon occupation + frais d'équipement
1003 Lausanne	Caution:	CHF 300.-
  +41 21 311 50 46 	Horaires:	Heure limite: selon autorisation
ma + ve 9h-12h	Accès, transports:	Fermeture: juillet et août
  +41 21 312 99 45 	Handicapés:	m1, m2, tl 18: Lausanne-Flon; tl: Saint-François
 locations@polesud.ch	Equipement:	Parking à proximité
 http://www.polesud.ch		Accès, WC
 Localiser sur le plan ville		Cafétéria, Cuisine, Sono, Rétroprojecteur, Beamer, Ecran
Remarques: réservé pour associations		

Le site dispose d'un moteur de recherche qui s'avère être un précieux outil pour identifier une salle correspondant à ses besoins.

Tableau 3 : Critères de recherche de salles en ville de Lausanne

Type de salle	<input type="checkbox"/> Aula	<input type="checkbox"/> Divers	<input type="checkbox"/> Salle de conférence
	<input type="checkbox"/> Cantine	<input type="checkbox"/> Etablissement public	<input type="checkbox"/> Salle de paroisse
	<input type="checkbox"/> Centre socioculturel	<input type="checkbox"/> Grande salle	<input type="checkbox"/> Salle de réunion
	<input type="checkbox"/> Couvert	<input type="checkbox"/> Refuges	<input type="checkbox"/> Théâtre
Capacité d'accueil	<input type="checkbox"/> Avec tables	<input type="checkbox"/> Sans tables	
	<input type="checkbox"/> Intérieur	<input type="checkbox"/> Extérieur	
Equipement à disposition	<input type="checkbox"/> Accès handicapés	<input type="checkbox"/> Scène	<input type="checkbox"/> Terrasse
	<input type="checkbox"/> Bar	<input type="checkbox"/> Tables	<input type="checkbox"/> Vaisselle
	<input type="checkbox"/> Cuisine		

Pour tenir à jour cette base de données, les gérants des salles sont contactés chaque année par le DEVCOM. Afin d'augmenter le nombre de salles répertoriées, notamment celles gérées par des restaurants et des hôtels, et permettre une mise à jour permanente des informations figurant sur le site, un formulaire d'enregistrement en ligne a été ajouté en septembre 2010. Un mailing a par ailleurs été envoyé à plusieurs dizaines d'institutions louant des salles et qui ne sont pas encore répertoriées dans la base de données, afin de les inciter à s'enregistrer en ligne.

7.3 Soutien à l'engagement bénévole des collaborateurs de l'administration

La Ville de Lausanne facilite l'action bénévole de ses propres collaborateurs. Cet engagement est inscrit dans la politique du personnel. Consignée dans le Règlement pour le Personnel de l'Administration Communale (RPAC) et ses Instructions Administratives (IA-RPAC), la politique du personnel accorde aux collaborateurs, sur autorisation de leur chef de service, des congés payés pour²⁶ :

- *exercer la charge de conseiller/ère de paroisse ;*
- *participer à des congrès ou synodes ;*
- *participer à l'organisation de ventes paroissiales à Lausanne ;*
- *participer, en qualité de membre d'une fanfare officielle de la Ville de Lausanne, au Comptoir Suisse ou autres journées officielles ;*
- *autoriser les membres des sociétés de musique à participer au cortège de la Fête du Bois.*

Par ailleurs, il est accordé 6 demi-journées au maximum par an²⁷ :

- *aux membres des comités des associations du personnel communal et, le cas échéant, à leur suppléant ;*
- *aux membres de comités d'associations à but social, pour autant que leur investissement temps soit avéré.*

De même, il est accordé une semaine au maximum par an pour :

- *donner des cours « Jeunesse et Sports » ;*
- *participer à des actions humanitaires.*

Il est également accordé deux semaines au maximum par an pour :

- *suivre des cours de moniteur/trice « Jeunesse et Sports ».*

En outre, l'IA-RPAC 66.01 prévoit également qu'un congé non payé puisse être accordé par les chefs de service pour les formations de courte durée indirectement utile à l'activité professionnelle, soit des séminaires, cours de perfectionnement professionnels, journées d'étude, conférences, colloques, etc. Ces congés non payés n'ont pas pour objectif spécifique de soutenir le bénévolat. Toutefois, certaines formations proposées dans le cadre du monde associatif peuvent, au cas par cas, être considérées comme indirectement utiles à l'activité professionnelle²⁸.

7.4. Volontaires sportifs lausannois

Avec plus de 30'000 licenciés, répartis dans près de 300 clubs et pratiquant 75 sports et disciplines sportives, Lausanne démontre en la matière un dynamisme des plus réjouissants. Toutefois, le sport, comme le reste de la vie associative, connaît aussi une crise du bénévolat. Cette crise concerne non seulement le fonctionnement des clubs et associations, mais aussi l'organisation de manifestations. Si un événement tel qu'Athletissima²⁹ n'a aucun problème à recruter les bénévoles indispensables à son

²⁶ IA-RPAC 53.01 – Congés payés divers (DP).

²⁷ Initialement accordé aux seuls membres des comités des associations du personnel communal, la Municipalité a étendu ce congé aux membres de comités d'autres associations dans son Rapport-préavis n° 2004/10, répondant ainsi positivement à la motion de Madame Andréa Egli « Pour la création d'un poste de délégué associatif ».

²⁸ Par exemple, des formations sur la gestion de projet, la gestion financière ou la médiation pourraient, en fonction du poste occupé par le collaborateur, être considérées par les chefs de service comme indirectement utiles à l'activité professionnelle. Mentionnons encore que le Centre d'éducation permanente pour la fonction publique propose dans son catalogue une formation intitulée « Bénévolat : comment m'engager ? ».

²⁹ Athletissima bénéficie le jour du meeting de l'appui de plus de 500 bénévoles. Ces derniers s'inscrivent plusieurs mois à l'avance sur des listes d'attente.

organisation, nombreux sont les autres, pas forcément moins connus, qui peinent à trouver cet apport indispensable à leur tenue.

Consciente de cette situation, la Municipalité a décidé, sur la base du « Plan directeur du sport »³⁰, la mise sur pied d'un programme dont le but est la constitution et l'animation d'un réseau de bénévoles pour le soutien des associations et clubs sportifs. Baptisé « Volontaires sportifs lausannois » (VSL)³¹, ce programme promeut, valorise et récompense³² le travail des volontaires tout en contribuant au succès des événements sportifs locaux et en encourageant la pratique sportive au sein de la population. Son lancement a eu lieu le 19 février 2008. Passant de 500 personnes inscrites la première année à 1'378 en 2012, les VSL, en cinq ans d'existence, ont ainsi soutenu des dizaines de comités d'organisation (22 pour la seule année 2012). La gestion du programme des VSL a été confiée au Service des sports. Celui-ci n'a pas vocation de se substituer aux organisateurs mais bien de les soutenir en agissant comme intermédiaire entre bénévoles et organisateurs de manifestations.

Ce programme, unique en Suisse, fait de Lausanne une pionnière en la matière. Son succès confirme le bien-fondé de cette démarche et peut être un exemple à suivre, y compris pour d'autres pans de la vie associative.

8 Intentions de la Municipalité

8.1 Lignes directrices

8.1.1 Conditions-cadres

Pour la Municipalité, les projets de renforcement du monde associatif et d'encouragement à l'engagement bénévole doivent provenir en premier lieu du monde associatif. Les associations connaissent mieux que quiconque les problèmes auxquels elles sont confrontées et se caractérisent généralement par leur créativité et leur réactivité. Elles sont donc les mieux placées pour trouver des solutions adaptées à leur environnement. Dans le respect de l'élan associatif, l'Etat ne doit jouer qu'un rôle subsidiaire. A ce titre, le subventionnement d'associations et le financement de projets constituent un élément central de la politique lausannoise en matière de soutien au monde associatif et au bénévolat.

La Municipalité considère, par conséquent, que son rôle consiste avant tout à créer un cadre propice à l'essor de la vie associative et à l'engagement bénévole. Dès lors, elle privilégie une politique consistant à développer les conditions-cadres dans lesquelles évoluent les associations et les bénévoles qui y sont actifs. La Municipalité s'engage donc activement à mettre en œuvre des mesures bénéficiant à l'ensemble des associations et susceptibles de faciliter le travail des uns et des autres.

8.1.2 Priorité aux mesures soutenant le monde associatif

La Municipalité relève que le bénévolat et la vie associative ne doivent pas être confondus. Si le bénévolat est fréquent dans le cadre de la vie associative, il n'est pas exclusif à ce secteur. De même, le monde associatif ne fonctionne pas uniquement sur le principe du bénévolat.

30 Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2002, tome II, pp. 672-703. Plus précisément le principe N° 20, « Encourager, soutenir et développer le bénévolat sportif ».

31 www.volontaireslausannois.ch

32 Les volontaires sportifs voient leur engagement reconnu au travers d'une lettre de remerciements personnalisée, de la remise d'un diplôme et d'un cadeau et participent annuellement à une soirée qui leur est dédiée. En fonction de leur engagement, à savoir le nombre de manifestations auxquelles ils auront participé, ils seront qualifiés « or », « argent », « bronze » ou « méritant » et recevront, en fonction de cette qualification, des prix et cadeaux supplémentaires.

En revanche, force est de constater que les difficultés rencontrées pour trouver des bénévoles concernent en premier lieu le bénévolat dans le cadre associatif et plus particulièrement les petites associations. La Municipalité en conclut que pour encourager le bénévolat il faut avant tout privilégier les mesures de reconnaissance de l'action associative et améliorer les conditions de travail des associations plutôt que de chercher à récompenser ou accorder un privilège aux bénévoles.

8.2 *Etude pour une Maison des associations*

Les enquêtes menées par la DEJCS et les diverses interventions sur la scène politique ont clairement montré que l'accès à des locaux adaptés aux besoins des associations et à des prix abordables est actuellement un problème majeur du monde associatif lausannois. L'enquête de la DEJCS a fait ressortir que 81% des associations interrogées étaient intéressées à bénéficier des facilités que pourraient proposer une Maison des associations.

Afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'un tel projet, la Municipalité a nommé en janvier 2010 un groupe de travail. Outre les collaborateurs du ST, ce groupe de travail était composé de l'USL³³, du FEEL³⁴, d'AVEC et de l'ASBV³⁵, ainsi que du COL. Le mandat de ce groupe de travail consistait à examiner l'opportunité de créer une Maison des associations dans le bâtiment de la Maison du peuple. En effet, le COL a proposé à la Municipalité d'héberger une Maison des associations dans son immeuble sis place Chauderon 5, la disparition du cinéma Eldorado ayant laissé vacante une vaste salle dans cet immeuble. En y ajoutant l'espace de l'actuelle Maison du peuple, le bâtiment pourrait offrir environ 1'700 m² de surface au profit des associations lausannoises, dont 800 m² pour une grande salle pouvant accueillir plus de 400 personnes.

Le groupe de travail a estimé que la centralité et la facilité d'accès du lieu, ainsi que les espaces à disposition, font de ce site un endroit approprié pour accueillir une Maison des associations. Le groupe de travail a par la suite étudié plusieurs scénarii – location de bureaux, location de salles ou option mixte – afin d'esquisser un premier projet au sein de la Maison du peuple. Il a estimé que le lieu se prêtait à un projet non-résidentiel, mais privilégiant la mise à disposition de salles de tailles diverses et multifonctionnelles, dont une grande salle pouvant accueillir 400 personnes³⁶. Afin de répondre au mieux aux demandes du monde associatif et d'optimiser l'utilisation des locaux, il a été proposé que ces salles soient modulables³⁷. Cette modularité des salles permettrait à la Maison des associations d'être réactive en pouvant adapter son offre en fonction de l'évolution des besoins.

Toutefois, pour mettre ses locaux à disposition d'un projet de Maison des associations, le COL a fait une demande de subvention supplémentaire de 80'000 francs pour compenser la perte du revenu locatif. Cette demande a été présentée au Conseil communal qui l'a refusée lors de sa séance du 29 juin 2010. Vu les débats et le résultat du vote, et malgré l'intérêt du groupe de travail pour un projet à Chauderon 5, la Municipalité entend renoncer à poursuivre les études. Elle continuera la politique de développement des Maisons de quartier, et proposera de soutenir un projet de salle à disposition des seniors à la Riponne. Par ailleurs, les études menées par la DEJCS ayant démontré l'utilité d'une Maison des Associations pour le mouvement associatif lausannois, la Municipalité soutient, sur le principe, la création d'un tel lieu. Si un immeuble susceptible d'être exploité à cette fin était mis en vente sur le marché immobilier lausannois dans les prochaines années, la Municipalité ne manquerait pas d'entrer en négociation avec les vendeurs.

³³ L'USL est l'association faîtière regroupant les associations à but non lucratif ayant leur siège à Lausanne, une part de leurs intérêts ou de leur identité liés à la commune de Lausanne.

³⁴ Le FEEL est une organisation faîtière qui regroupe les associations d'immigrés de Lausanne et qui fait office de relais avec les autorités politiques et l'administration communale.

³⁵ AVEC et ASBV ont pour mandat de soutenir l'action des associations et des bénévoles en leur proposant différents services.

³⁶ Cette salle permettrait à des associations d'organiser des événements comme des lotos pour récolter les fonds nécessaires à leurs activités.

³⁷ Les grandes salles devraient pouvoir être subdivisées en salles plus petites et les petites salles de réunions/conférences devraient être facilement transformables en salles de formation, bureaux, etc.

8.3 *Engagement en faveur des Maisons de quartier*

La Municipalité désire continuer son engagement pour le développement des Maisons de quartier en construction ou inscrites au plan des investissements qui permettent le développement de la vie associative et qui sont un soutien aux associations.

Les Maisons de quartier sont des biens collectifs facilitant la rencontre et contribuant au lien social. Elles vivent par et pour les habitants. Elles ne sont pas à une association ou à quelques habitants, elles sont à tous. Plusieurs acteurs associatifs ou individuels peuvent s'impliquer dans la gestion de la Maison. Elles sont un espace ouvert à tous, où chacun se sent invité à s'investir activement pour l'amélioration du cadre de vie. Ce faisant, les habitants, les associations et les organisations communautaires du quartier ainsi que les partenaires externes qui s'engagent dans les Maisons de quartier acquièrent plus de savoir-faire, plus d'expérience et peuvent régler désormais eux-mêmes certains problèmes collectivement sans avoir recours aux autorités.

Dans une Maison de quartier, l'activité est d'abord conduite comme un support à la relation et à l'échange. Le souci majeur est, en effet, celui de faciliter des ponts intergénérationnels, interculturels, sociaux et autres passerelles qui permettent aux personnes d'acquérir des compétences sociales, de se respecter, de se découvrir et d'œuvrer ensemble pour l'amélioration de leur cadre de vie.

8.4 *Encouragement à l'engagement bénévole*

L'année 2011 a été placée sous le signe de la promotion du bénévolat à travers toute l'Europe³⁸. En Suisse, plusieurs associations se sont mobilisées tout au long de l'année pour organiser diverses activités³⁹. C'est notamment le cas dans le canton de Vaud où l'association Bénévolat-Vaud, qui bénéficie d'un soutien financier du canton de Vaud pour soutenir le mouvement associatif et promouvoir le bénévolat, a mis en œuvre un programme sur l'ensemble de l'année.

Pour faire suite aux efforts déployés par l'association Bénévolat-Vaud durant cette année et appuyer les associations dans leur recrutement de bénévoles, la Municipalité propose que l'administration serve de canal de promotion. Ainsi, l'association Bénévolat-Vaud a participé dès le mois de septembre 2012 aux soirées d'accueil des nouveaux arrivants⁴⁰ organisée quatre fois par année par la Ville de Lausanne. Elle peut ainsi faire la promotion de l'engagement bénévole auprès d'un public venant récemment de s'installer dans la commune. Par ailleurs, la Ville de Lausanne étudiera les possibilités d'encouragement du bénévolat chez les jeunes dans le cadre de sa réponse au postulat « *Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement !* » déposé par Madame Isabelle Mayor.

De surcroît, au début de l'année 2012, la Ville de Lausanne a mis en ligne sur son site Internet une page web dédiée aux associations et aux bénévoles⁴¹. Cette page web recense les principales informations d'intérêt pour les associations et les bénévoles disponibles sur le site de la Ville et propose plusieurs liens Internet vers les principales organisations faîtières du monde associatif et du bénévolat.

³⁸ Le Conseil de l'Europe a solennellement déclaré l'année 2011 « *Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active* »

³⁹ www.annedubenevolat2011.ch

⁴⁰ Chaque année, la Ville de Lausanne accueille près de 12'000 nouveaux habitants. Parmi eux, nombreux sont ceux qui doivent reconstruire un réseau social. A cet égard, l'engagement bénévole offre une opportunité d'intégration pour ces nouveaux arrivants.

⁴¹ www.lausanne.ch/association et www.lausanne.ch/associations.

9 Réponses aux objets déposés

9.1 Réponse à la motion de Madame Diane Gilliard et consorts

La Municipalité, au vu de l'échec du projet à la Maison du peuple proposé par le COL, désire mettre des locaux à disposition des associations dans les Maisons de quartier et des aînés par un partenariat avec Pro Senectute. A plus long terme, et pour autant qu'un immeuble susceptible d'accueillir un projet de Maison des Associations soit mis en vente, la Municipalité entamera des négociations en vue d'en faire l'acquisition.

9.2 Réponse à la motion de Monsieur Gilles Meystre et consorts

Par sa motion du 5 décembre 2006, transmise à la Municipalité le 27 mars 2007, Monsieur Gilles Meystre et consorts demandaient à la Municipalité d'étudier les points suivants :

Vérifier l'exhaustivité du recensement des salles lausannoises présenté dans la brochure du même nom. La base de données gérée par le DEVCOM est une mise à jour de cette brochure et elle est régulièrement actualisée. L'enquête de la DEJCS a permis de recenser 233 salles, parmi lesquelles plusieurs étaient situées dans des hôtels, restaurants et autres institutions à but lucratif. Afin d'inclure ces salles dans sa base de données, ces institutions ont été contactées par le DEVCOM au mois de septembre 2010 pour les inviter à s'enregistrer, via un formulaire en ligne. Ce dernier est dorénavant accessible depuis la page Web des salles et refuges (www.lausanne.ch/salles) pour permettre en tout temps de modifier ou introduire de nouvelles saisies.

- **Pour chacune d'elles, présenter leur taux d'occupation, leur tarif de location, leurs affectations possibles, les éventuelles restrictions émises quant à leur occupation, la présence ou non d'occupants à l'année, en donnant également, pour chacune d'elle, le nom des instances qui en sont propriétaires, respectivement locataire ou gérante.** La base de données gérée par le DEVCOM apporte des réponses à tous ces points, à l'exception du taux d'occupation et des locations à l'année. Les enquêtes⁴² menées par la DEJCS ont montré que peu de salles accueillent des locataires permanents et qu'une minorité d'institutions calculent les taux d'occupation des salles, la plupart des institutions interrogées n'ayant pu donner d'information à ce sujet. Par ailleurs, les données transmises montrent que ces taux d'occupation varient fortement d'une salle à l'autre et dépendent en partie du prix de location.
- **Parallèlement, mener une enquête par questionnaire auprès de l'ensemble des sociétés locales afin de connaître la nature de leurs besoins en salles et de répertorier leurs difficultés en matière de taxe et d'émoluments.** Les travaux de la DEJCS ont mis en évidence que le principal besoin des associations concerne les petites et moyennes salles⁴³.

Par ailleurs, une enquête de la DEJCS a fait ressortir que 64% des associations sondées avaient payé des impôts, taxes ou émoluments ces trois dernières années. Le montant payé était inférieur à 5'000 francs pour 71% d'entre elles⁴⁴ et 20% ont mentionné avoir renoncé à l'organisation d'une activité à cause des impôts, taxes ou émoluments dont elles devaient s'acquitter.

⁴² Un questionnaire a été envoyé à 81 institutions pour déterminer le nombre de salles présentes à Lausanne, leur capacité d'accueil, leur taux d'occupation et la présence de locataires permanents. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 41%. Sur l'ensemble des salles répertoriées, nous disposons d'information pour 27% d'entre elles sur leur taux d'utilisation.

⁴³ Un questionnaire a été envoyé à 47 associations lausannoises pour évaluer leurs besoins en matière de locaux et autres services, ainsi que leur intérêt pour une Maison des associations. Par ailleurs, l'USL a transmis ce questionnaire à certains de ses membres. Sur les 47 associations de notre échantillon de départ, 35 associations ont répondu à notre questionnaire, soit un taux de réponse de 74%, auxquels il faut encore ajouter les réponses de 9 associations contactées par l'USL.

⁴⁴ Un questionnaire a été envoyé à 108 associations, sélectionnées par l'USL sur la base de son répertoire. Au total, 54 associations ont répondu, soit un taux de réponse de 50%.

- **Sur la base de ces travaux, présenter, s'il y a lieu, un projet susceptible de répondre aux attentes des acteurs de la vie associative locale.** La Municipalité estime répondre au problème soulevé en matière de location de salle à travers ce rapport-préavis qui prévoit l'adaptation permanente de la liste des salles par le DEVCOM et la mise en ligne de cette liste sur le Web.

Concernant les taxes et émoluments, la Municipalité a présenté le 14 avril 2010 un arrêté d'imposition pour les années 2011 à 2014⁴⁵ explicitant ses intentions en la matière. Dans cet arrêté d'imposition, la Municipalité propose une révision en profondeur de l'impôt sur les divertissements qui renforce le soutien de la Ville aux sociétés locales. La Municipalité estime donc qu'il n'y a pas lieu de proposer d'autres réformes.

- **Les soussignés demandent en outre à la Municipalité d'envisager la possibilité d'assouplir les conditions permettant aux associations à but idéal d'obtenir l'usage d'une salle une fois par année pour une manifestation sans visée lucrative.** Les sociétés membres de l'USL peuvent déjà obtenir une fois l'an la gratuité de la mise à disposition d'une des deux salles du Casino de Montbenon dans laquelle elles ont siégé ou présenté un spectacle. En cas d'utilisation des deux salles, la gratuité porte sur celle dont la location est la plus coûteuse.

9.3 Réponse au postulat de Monsieur Roland Philipoz et consorts

Par postulat du 8 avril 2008, transmis à la Municipalité le 25 novembre 2008, Monsieur Roland Philipoz et consorts demandaient à la Municipalité d'étudier les points suivants

- **Développer la collaboration avec les associations AVEC et ASBV sous la forme d'un mandat de prestations pour :**

Développer une communication qui valorise l'engagement bénévole et stimule l'engagement dans ces activités. La Municipalité estime avoir répondu à cette demande à travers la gestion par le DEVCOM des pages internet sur la vie associative à Lausanne, la possibilité de louer des salles dans notre ville d'une part, et l'intégration de Bénévolat Vaud dans les soirées d'accueil organisées par la Municipalité à l'intention des nouveaux habitants.

Valider l'engagement bénévole et sa durée par la remise de l'attestation de bénévolat reconnue sur le plan national. La remise de l'attestation de bénévolat est du ressort des associations. Il revient donc au monde associatif, en particulier les faïtières, d'encourager les associations à remettre cette attestation.

En revanche, la Municipalité propose de transmettre aux collaborateurs de la Ville de Lausanne en charge des ressources humaines une note leur rappelant l'intérêt à prendre également en compte, lors de recrutements de personnel, les compétences et aptitudes acquises à travers les activités bénévoles.

En outre, la Municipalité propose également d'adresser un courrier aux institutions subventionnées par la Ville de Lausanne pour les inciter à utiliser l'attestation de bénévolat.

Faciliter l'accès à des manifestations par un « passeport de bénévole » offrant un accès gratuit ou un prix de faveur. Outre les difficultés de gestion qu'engendrerait l'introduction d'un passeport bénévole, une telle mesure serait difficilement profitable à tous les bénévoles et, par conséquent, inéquitable. C'est pourquoi, au lieu d'accorder des avantages à quelques bénévoles, la Municipalité entend privilégier les mesures de reconnaissance et d'amélioration des conditions-cadres des associations pour encourager l'engagement bénévole.

Encourager le bénévolat et la vie associative par la création d'un fonds qui permettrait de fournir des participations aux défraiements des bénévoles et acteurs de la vie associative. La Municipalité n'entend pas suivre cette proposition, les subventions allouées

⁴⁵ Rapport-Préavis N°2010/17

par la Ville de Lausanne pouvant déjà couvrir le défraiement des bénévoles lorsque ces frais sont clairement mentionnés dans le budget présenté et dûment justifiés.

Faciliter l'accès à des formations attestées ou certifiées pouvant être valorisées dans un CV ou portfolio. La Municipalité n'entend pas suivre cette proposition. Le développement de formations pour les bénévoles revient aux associations ou autres institutions engagées dans la formation. L'offre en la matière n'est donc pas du ressort de la Municipalité. D'ailleurs, il existe déjà de nombreuses formations dans le domaine du bénévolat dans le canton de Vaud⁴⁶.

Par ailleurs, pour le personnel communal l'IA-RPAC 66.01 offre, dans une certaine mesure, la possibilité de suivre une formation liée à l'engagement associatif pouvant être valorisée professionnellement. De l'avis de la Municipalité, ces facilités favorisent déjà l'accès des collaborateurs de la Ville à des formations qualifiantes.

- **Créer un prix de la Ville sur le modèle du Mérite sportif à l'intention des personnes et associations engagées dans le bénévolat ou la vie associative.** Aux yeux de la Municipalité, l'attribution d'un prix n'apparaît pas être le meilleur moyen pour encourager le bénévolat. Au lieu d'une mesure mettant en avant une personne ou une association, la Municipalité préfère travailler à l'amélioration de l'information relative au bénévolat.
- **Faciliter auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale l'engagement bénévole.** La Municipalité estime que les dispositions du RPAC et de l'IA-RPAC facilitent déjà grandement l'engagement bénévole des collaborateurs de la Ville.
- **Lier la question de la valorisation du bénévolat à la création d'une Maison des Associations, proposant des salles polyvalentes et des outils pour les associations en impliquant dans l'organisation et la gestion ASBV et AVEC et leurs ressources propres.** La Municipalité entend suivre cette proposition à la condition qu'une opportunité intéressante se présente sur le marché immobilier.

9.4 Réponse à l'interpellation de Madame Rebecca Ruiz

Par son interpellation du 13 mars 2007, Madame Rebecca Ruiz posait les questions suivantes à la Municipalité :

- **Quelle est la politique de la Municipalité en matière de soutien au logement d'associations reconnues d'utilité publique en matière d'intégration et d'animation ?** Par ses subventions régulières, la Municipalité soutient de nombreuses associations lausannoises. Ce soutien peut prendre la forme d'une prise en charge de tout ou partie du loyer. La Ville soutient également un certain nombre d'associations dont les membres sont issus de la jeunesse lausannoise par la mise à disposition de locaux sous la forme de prêts à usage. Cela étant, la Municipalité étudie les situations au cas par cas et n'a pas pour objectif d'offrir un lieu à toutes les associations reconnues d'utilité publique.
- **Plus spécifiquement, quelle est la politique de la Ville en matière de relogement d'associations qui se sont vues contraintes de quitter leurs locaux ? Quels sont les critères d'attribution de locaux ou d'aide soutenue par la Ville que doivent remplir des associations pour pouvoir en bénéficier ?** La Ville et ses services tentent de trouver des solutions à chaque fois qu'une association les sollicite. Toutefois, les besoins en la matière sont considérables et la Ville n'a pas les moyens de proposer des locaux à toutes les associations qui le demandent.

⁴⁶ Voir la liste des formations sur le site de Bénévolat-Vaud : <http://www.benevolat-vaud.ch/formations>.

- **Au vu de la pénurie de locaux subie par un certain nombre d'associations lausannoises, qu'en est-il de la motion Andrea Eggli⁴⁷ demandant la création d'une maison des associations à Lausanne ?** Le présent rapport-préavis répond à cette question.

10 Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2013/15 de la Municipalité, du 18 avril 2013;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de soutien au monde associatif ;
2. d'adopter la réponse à la motion Diane Gilliard et consorts « Pour une étude visant à la création d'une maison des associations » ;
3. d'adopter la réponse à la motion Gilles Meystre et consorts « Demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises » ;
4. d'adopter la réponse au postulat Roland Philippoz « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la constitution vaudoise) » ;
5. d'adopter la réponse à l'interpellation Rebecca Ruiz « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du Centre culturel chilien »

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

⁴⁷ La motion de Madame Andrea Eggli demandait la création d'une maison des associations sportives lausannoises. La Municipalité y a répondu favorablement dans son Rapport-préavis N°2004/11 en facilitant l'accès à des salles et un bureau au sein du Centre Sport-Etudes Lausanne. L'interpellatrice devait très probablement faire référence à la motion Diane Gilliard.